

Contribution de la Section Saint Gratien-Sannois (95)  
au 37<sup>e</sup> Congrès du P.C.F

**Pour un nouveau service public du périscolaire,  
décentralisé, ouvert à la société avec des partenariats avec le  
monde associatif et les parents d'élèves**

Sur quoi rassembler ? Quelle ambition en matière de transformation de la société ?

Autour du triptyque « **Emploi, éducation, formation** » : [pour de nouveaux services publics, l'exemple d'un nouveau service public du périscolaire.](#)

Non, l'échec des Temps d'activité Périscolaires (les TAP), initiés par la Loi Peillon, n'est pas écrit. Ayons de hautes ambitions en matière de sensibilisation des plus jeunes à l'art la culture, le sport.

C'est au service public, avec des agents publics formés, sous statuts et correctement rémunérés, d'assumer les TAP : **pour un nouveau service public des T.A.P, déconcentré, ouvert à la société avec des partenariats avec les parents d'élèves et le monde associatif.**

Les TAP sont par ailleurs un foyer de vrais emplois, qualifiés, vis à vis d'un public exigeant : nos ambitions concernant les TAP alimentent de façon très concrète la dernière campagne du PCF en faveur de l'emploi.

## **I Les enjeux**

- Réellement éveiller les enfants à l'art, la culture, le sport
- Créer des dynamiques et des synergies avec le corps enseignant (*au final, les enseignants et les animateurs TAP partagent les mêmes élèves, les mêmes locaux*)
- Favoriser des partenariats avec les associations locales<sup>1</sup>
- Favoriser le « vivre ensemble » et l'intergénérationnel en ouvrant en grand l'école aux parents d'élèves, qui viendraient faire découvrir aux élèves leur pays d'origine, leur culture, un métier, un savoir-faire...
- Pour une étude du soir qui soit une vraie « aide aux devoirs », afin que les enfants bénéficient d'un encadrement de qualité mais aussi pour lutter le plus tôt possible contre l'échec scolaire et l'illettrisme. Plus les difficultés en la matière sont prises en charge tôt, plus il s'avère que c'est efficace.

---

<sup>1</sup> Qui peuvent bien évidemment être des antennes locales d'associations nationales ou départementales

## II Rappels des objectifs de la réforme Peillon / refondation de l'école pour les écoles élémentaires et maternelles

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place dans la plupart des communes en septembre 2014.

Ce nouvel aménagement de la semaine avait deux objectifs :

- outre de mieux adapter l'école aux rythmes d'apprentissage des élèves, par l'augmentation du nombre de jours passés en classe et la diminution de la durée journalière d'apprentissage,
- il permettait d'offrir 3 heures d'activités d'éveil sportif, culturel ou artistique par semaine aux élèves, pendant un nouveau **temps d'activités périscolaires (T.A.P.)**.

Ces activités périscolaires prolongent le service public de l'éducation et visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

## III Contrainte financière et grande hétérogénéité des pratiques

Aujourd'hui, nous constatons d'un territoire à l'autre, une grande inégalité des offres de TAP. La mise en place de la réforme est très compliquée dans beaucoup de communes, dans un contexte, qui plus est, de budgets serrés avec la baisse des dotations d'État.

Certaines communes ont fait peu d'efforts au motif qu'étaient déjà organisés des activités périscolaires. D'autres, pour soulager l'investissement, les ont rendus non-obligatoires. D'autres encore, les font payer. D'autres n'ont rien mis de spécifique en place, en raison d'une situation financière tendue qui aurait nécessité d'augmenter les impôts. En plus du recrutement d'animateurs capables de travailler quotidiennement avec des écoliers, s'est également posée la difficulté dans les zones rurales de trouver un lieu géographique, des problèmes de logistique de transports...

Il y a donc une très grande hétérogénéité dans la mise en place des temps périscolaires : des organisations différentes, des contenus très variés et inégaux... Derrière des libellés de T.A.P séduisants, faute de formations des agents, d'encadrant en nombre suffisant, de la pauvreté du matériel mis à disposition, parfois les activités proposées sont réduites à « un exercice de garderie ».

La réforme, censée favoriser un meilleur apprentissage des enfants et apporter une nouvelle offre d'activités, est un nouveau facteur d'exclusion du fait de l'inégalité de l'offre d'une commune à l'autre, voire des restrictions d'accès parfois posées.

## IV Vers un service public du périscolaire

Il y a là un enjeu primordial en matière d'accès à des activités sportives, artistiques et culturelles, activités qui développent la curiosité intellectuelle des élèves, pour leur permettre de découvrir des compétences et des centres d'intérêt nouveaux et de renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

**Nous devons aller vers un service public du périscolaire pour garantir une offre de qualité et un accès garanti pour tous, créer un service public assuré par des personnels qualifiés sous statut.**

### *A - Avec une mutualisation des expériences*

Il faut prendre en compte les expériences qui existent ici et là, et mutualiser les pratiques exemplaires que certaines collectivités ont mises en place (cf. infra en matière de contenu dans la commune de Gennevilliers, donné à titre d'exemple).

### *B - Une concertation entre tous les acteurs de la communauté éducative*

Les parents d'élèves, les personnels, doivent avoir un droit d'intervention dans les conseils d'école, les conseils municipaux, les structures de concertation de l'Éducation Nationale, afin de permettre une réelle concertation avec les élus.

Pour que la réforme des rythmes soit au service d'une réduction réelle des inégalités, le temps de la concertation entre municipalités, enseignants et parents d'élèves est nécessaire.

### *C - Il y a là un vrai foyer de création d'emplois, d'emplois publics*

**Les TAP sont aussi un important gisement potentiel d'emplois qualifiés. Un service public du périscolaire permettrait le recrutement pérenne et la formation de milliers d'animateurs :**

- Rétablir un taux d'encadrement correct, indispensable pour prendre en charge convenablement les enfants, afin que les animateurs aient des conditions de travail à la hauteur de leur mission ;
- Pour qu'il y ait des contenus de qualité, il faut des personnels qui se spécialisent, s'investissent, se forment, se concertent, communiquent avec les enseignants, voire puissent rebondir sur les suggestions de contenus venant des parents d'élèves, des enseignants ou de la ville. Ce que de « vrais » emplois permettraient davantage que des « vacations » hebdomadaires de quelques heures...

Nous pouvons former à de vrais emplois, qualifiés :

- Des contrats de travail plus denses en termes d'horaires permettraient de pérenniser ces emplois, de faire en sorte que leurs titulaires s'y investissent et développent des compétences.
- Des propositions d'emploi du temps alternatifs sont possibles, avec pour objectif de proposer des contrats de travail *davantage pérennes*, de diminuer la rotation des animateurs, leur permettant ainsi de s'investir davantage dans leur activité, de progresser, de se former dans un métier qui demande de développer d'importantes qualités pédagogiques.

#### ***D- Place à la créativité et à la décentralisation***

Il s'agirait de s'appuyer sur des ressources locales :

- eu égard aux compétences et savoir-faire développés dans et par le réseau associatif local<sup>2</sup>, auquel il peut être fait appel.
- de même, des parents d'élèves<sup>1</sup> (ou grands-parents) pourraient être mis à contribution dans la co-animation d'un TAP. Ouvrir à la découverte d'autrui et d'autres cultures. Que la société, dans sa diversité entre dans l'école pour contribuer à l'éveil des plus jeunes : « *il faut tout un village pour élever un enfant* » (proverbe africain).

Un leitmotiv : développer le vivre ensemble en s'appuyant sur une décentralisation des initiatives. L'idée est de pouvoir s'appuyer sur un service public qui dans son fonctionnement permettrait de construire à la carte, selon les ressources humaines et les énergies locales, le menu des TAP.

## **V La question des moyens de financements à mobiliser**

- Principe de la gratuité du périscolaire : des TAP gratuits
- Il faut rétablir l'égalité républicaine devant le service public en garantissant un financement par l'État. L'État doit donc donner les moyens à chaque commune de mettre en œuvre un accueil périscolaire de qualité.

**A - Pérenniser les financements venant de la CAF et de l'État.**

**B - un co-financement des villes, afin d'asseoir la décentralisation et la déconcentration de ce service public.**

Cela doit devenir une plus grande priorité budgétaire dans le budget des villes.

<sup>2</sup> Avec une contractualisation de toutes les interventions

Compte tenu des contraintes pesant sur le budget des collectivités locales, cela plaide en faveur d'une réforme de la fiscalité locale (cf. infra)

## Annexes

### 1 Le champ des possibles

#### *A - Quelle articulation de l'emploi du temps pour les TAP à l'intérieur de la journée d'école ?*

Selon les cycles, **un emploi du temps des TAP adapté aux rythmes des enfants** : le rythme des élèves des écoles élémentaires et des maternelles n'est pas le même.

##### **En maternelle :**

Sur la base de l'expérience, il semble opportun de positionner en maternelle les TAP plutôt en début d'après-midi, par exemple sur un format de 4\*45 min (45 min / jour, répartis sur quatre jours : L, M, J, V). Dans cette classe d'âges, réserver les TAP aux moyennes et grandes sections. L'idée étant de sanctuariser la sieste pour les plus petits (élèves des petites sections) et donc les exonérer de T.A.P.

Pour les élèves des moyennes et grandes sections, il semble opportun de proposer des activités préservant des temps calmes ou de repos : relaxation, contes, écoute musicale ; chanter ; réentendre leurs récits préférés, jouer à les mimer, à en reprendre les dialogues, etc.

##### **En élémentaire :**

L'idée phare se dégageant des débats antérieurs à la réforme Peillon pour le 1<sup>er</sup> cycle, était d'écourter la journée d'école en la finissant par **de vraies activités d'éveil artistique, culturel ou sportif**. L'expérience plaiderait plutôt pour un format de TAP de 2 fois 90 min par semaine, répartis sur 2 jours, afin que les élèves bénéficient pleinement de l'activité proposée.

#### Positionnement et répartition des 3 heures de TAP dans la journée et dans la semaine

	<i>Positionnement dans la journée</i>	<i>Contenu</i>
<i>Maternelle</i>	Début am : 4 * 45 min	Activités préservant des temps calmes ou de repos
<i>Élémentaire</i>	Fin am : 2*90 min	Éveil culturel, artistique, sportif, cf. exemples infra

L'idée serait de proposer à de jeunes adultes **des contrats de travail plus denses** :

Les animateurs assureraient les T.A.P, à la fois pour les maternelles mais également pour les élémentaires.

**Si les TAP ont en élémentaire une durée de 2\*90 min, il est alors possible de proposer à ces mêmes animateurs d'assurer un TAP en début d'après-midi en maternelle (sur un format de 4 \* 45 min), et du lundi au vendredi, et quatre 4 TAP de 90 min, dans deux écoles élémentaires différentes (par exemple : lundi + jeudi pour l'école élémentaire A ; mardi + vendredi pour l'école élémentaire B).**

Exemple d'emploi du temps de l'animateur

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h30 / 14h15	TAP mater	TAP mater		TAP mater	TAP mater
14h15 / 15h00					
15h00 / 16h30	TAP élémentaire école A	TAP élémentaire école B		TAP élémentaire école A	TAP élémentaire école B

▪ L'enjeu est :

- **de pouvoir proposer des contrats de travail plus denses** en termes d'horaires permettant de pérenniser ces emplois et de développer les compétences ;

- **disposer d'animateurs motivés et soucieux de l'épanouissement des enfants** : en plus de la charge des TAP en maternelle en début d'après-midi et des TAP en élémentaire en fin d'après-midi, ils disposeraient, entre les séances, de temps pour développer leurs compétences, échanger entre eux, se concerter avec les équipes pédagogiques, créer des synergies, etc. leur permettent de s'investir davantage dans leur activité, progresser, se former dans un métier qui demande de développer d'importantes qualités pédagogiques.

▪ **Avantages pour le Service des Affaires Scolaires des villes** : engager des formations sur une population d'animateurs réduite en nombre, soumise à une moindre rotation, avec un retour sur investissement en matière de formation plus important, etc.

▪ **Avantages pour les équipes enseignantes** : pouvoir davantage occuper les salles de classe pendant les TAP. Sur un format de 90 min, davantage d'activités pourraient s'organiser en dehors de la salle de classe, par exemple dans les bâtiments municipaux à usages sportifs ou culturels, etc.

▪ **Avantages pour les associations ou les partenaires parties prenantes dans les TAP** : disposer d'une durée permettant de mener jusqu'au bout une activité sans la tronquer ; créer davantage d'interactivité avec les enfants.

Afin de proposer aux animateurs d'emplois à plein temps, il pourrait être envisagé de confier également à ces animateurs :

- **l'encadrement de la pause méridienne**<sup>3</sup> : outre la surveillance de la cantine, en complément avec les personnels dédiés, la population des animateurs TAP pourrait

<sup>3</sup> Voir déjeuner à certaines tables, avec une rotation

animer des activités ludiques avant ou après le repas, en plus du renforcement de la surveillance de la cour de récréation ;

- **l'étude du soir**<sup>4</sup>, l'enjeu est d'offrir une réelle « aide aux devoirs », encadrée par un personnel qualifié, en nombre suffisant pour pouvoir consacrer du temps à chaque enfant. L'ambition est que ce personnel puisse encadrer les élèves qui en ont le plus besoin, voire apporter une aide personnalisée en collaboration avec le ou les enseignants volontaires pour l'encadrement de l'étude du soir, aux enfants en situation d'échec scolaire. L'idée est de disposer de moyens dédiés aux situations les plus difficiles, afin de cantonner le plus tôt les terrains sources d'illettrisme.

- la « **garderie** » de fin de journée : Après l'étude, les animateurs auraient en charge l'encadrement des enfants restant à la garderie du soir, séquence dédiée à d'autres activités ludiques, dans l'attente qu'un adulte responsable viennent les chercher.

Un exemple d'emploi du temps parmi d'autres :

Emploi du temps de l'animateur

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>11h30 / 13h30</b>	Animation de la pause méridienne + surveillance cantine	Animation de la pause méridienne + surveillance cantine	Animation de la pause méridienne + surveillance cantine	Animation de la pause méridienne + surveillance cantine	Animation de la pause méridienne + surveillance cantine
<b>13h30 / 14h15</b>	TAP mater	TAP mater	Centre de loisir	TAP mater	TAP mater
<b>14h15 / 15h00</b>					
<b>15h00 / 16h30</b>	TAP élémentaire école A	TAP élémentaire école B		TAP élémentaire école A	TAP élémentaire école B
<b>16h30 / 17h30</b>	Étude du soir <sup>5</sup>	Étude du soir		Étude du soir	Étude du soir
<b>17h30 / 19h00</b>	garderie du soir	garderie du soir		garderie du soir	garderie du soir

Un emploi du temps de 4\*6 h (L, M, J, V) + 7h30 le merc = **33h30** ; avec une partie de la population des animateurs dont l'emploi du temps débiterait à 11h30 et se terminerait à 17h30 ; une autre population de la population des animateurs pourrait débiter à 13h30 et terminer à 19h00 (voire 19h30). L'enjeu étant de disposer d'un maximum d'animateurs sur la période des T.A.P + étude du soir.

## B - Quel contenu pour les TAP ?


Le champ des possibles est vaste.

Un exemple parmi d'autres : un extrait du programme des TAP organisé par la ville de Gennevilliers (*pan* : éducation artistique et culturelle : découverte muséale, théâtre, danse...)

<sup>4</sup> En élémentaire

<sup>5</sup> Pour les écoles élémentaires. Pour les écoles maternelles, commence sur cette plage horaire la garderie.



Avec les médiathèques pour tous les niveaux	Avec le cinéma Jean-Vigo pour tous les niveaux	Développement culturel et le service spectacles jeune public pour tous les niveaux.	Avec l'Ecole municipale de danse
<p><b>Atelier chanson avec la C<sup>a</sup> Vertigo :</b> écrire les chansons avec les enfants autour de thèmes qu'ils choisissent, travailler sur le rythme, les rimes, les mots. Jouer avec la voix, du parlé au chanté, seul ou en chœur, échauffement vocal, rythmique et corporel...</p> <p><b>Ateliers création de livre</b> avec un auteur : découverte de l'univers d'un auteur et initiation aux techniques de papier découpé, maquette, pop-up, création d'un livre et de sa couverture par les enfants.</p> 	<p><b>Atelier création Court-métrage</b> A titre d'exemple, voici comment est traité cet atelier</p> <p><b>Réalisation d'un film de fiction</b> Analyser un film de cinéma choisi avec les enfants Identification des différents genres de films : types de plans (angles de vue, mouvements caméra, travelling, champ / contrechamp, etc.)</p> <p><b>Scénario</b> (construction de personnages, arc narratif, relation objectif, conflit, etc.)</p> <p><b>Jeu d'acteurs</b> (incarmer un personnage, techniques de jeu)</p> <p><b>Mise en pratique</b> création d'un film de fiction court par les enfants : Ecriture (adaptation ou scénario original) Storyboard Construction des décors Elaboration des costumes</p> <p><b>Tournage</b> Direction des acteurs / Cadrage / Régie / Costumes / Déco</p> <p><b>Montage</b> Création de l'affiche Diffusion</p>	<p><b>Cirque, Théâtre, Capoeira, Claquettes, Clown, Improvisation ? Marionnettes...</b> A titre d'exemple, voici comment est traitée l'activité Cirque : Ces ateliers consistent à utiliser les disciplines et le matériel des arts du cirque comme outil éducatif et ludique au service du développement de l'enfant. Ils offrent la possibilité à l'enfant d'expérimenter, de tenter, de s'éveiller, de lui donner confiance et de stimuler sa curiosité dans un environnement encadré et sécurisé. Plusieurs axes sont abordés :</p> <p><b>Les équilibres</b> Apprivoiser le déséquilibre afin de le transformer en équilibre, chercher le centre sur le fil, sur la boule, sur le rouleau ou le monocycle, mesurer les risques d'un déplacement...</p> <p><b>La jonglerie</b> Redécouvrir le monde des objets et se permettre toutes les tentatives sans rien casser !</p> <p><b>L'acrobatie</b> Une recherche ludique en toute sécurité autour du corps en mouvement et de son rapport au sol : voilà qui permet d'apprendre à respecter son corps et celui des autres en s'amusant.</p> <p><b>L'expression</b> Il s'agit de découvrir les possibilités de chacun à travers des exercices et des jeux d'improvisation.</p>	<p><b>Danse jazz, danse afro-brésilienne, danse africaine, danse et livre. A titre d'exemple, voici comment est traité l'activité Danse et livre :</b> L'élément "médiateur" est la langue des signes. Par le biais du Soundpainting, il s'agit de mettre les enfants en situation de "chef d'orchestre" pour un moment de composition collective. (Le Soundpainting est un langage de signes, universel et multidisciplinaire, permettant la composition en temps réel, pour les musiciens, les comédiens, les danseurs et les artistes visuels.)</p> <p><b>Danse et Livre</b></p> <p><b>Travail sur l'expression orale :</b> je raconte une histoire, je parle d'un sentiment, d'une sensation...</p> <p><b>l'expression écrite :</b> je mets en mots dans un cahier ou je choisis et lis un livre</p> <p><b>l'expression dansée :</b> je mets en espace par le geste</p> <p><b>l'expression picturale :</b> je mets en espace sur une feuille de dessin</p> <p><b>l'expression musicale :</b> je mets en voix ou en sons</p> <p><b>l'expression chorégraphique :</b> j'écris le scénario qui va mettre en valeur ma danse</p>

## 2 La question des moyens de financements à mobiliser

Compte tenu des contraintes pesant sur le budget des collectivités locales, cela plaide en faveur d'une réforme de la fiscalité locale :

Cela passe par une refonte profonde des bases d'imposition des immeubles soumis à la taxe foncière et à la taxe d'habitation.

### a. Mettre en œuvre enfin une vraie révision foncière

Il s'agirait à cet effet d'engager la révision foncière tant attendue depuis 1970. Elle devrait prioritairement porter sur la redéfinition des critères de référence retenus pour établir la valeur foncière au m<sup>2</sup> des divers immeubles bâtis et non bâtis existant dans chaque commune. Cette valeur foncière au m<sup>2</sup> servirait à calculer un nouveau revenu cadastral pour chaque immeuble bâti et non bâti ainsi qu'à établir la nouvelle valeur locative foncière, bâti. Seraient ensuite appliqués à ces nouvelles bases, revenu cadastral pour la taxe foncière bâtie et non bâtie, et valeur locative pour la taxe d'habitation, les taux d'imposition votés par les collectivités territoriales. Il incomberait aux collectivités territoriales d'engager une profonde révision de leurs taux en vigueur.



## b. Dispositions spécifiques à la taxe d'habitation

S'agissant de la taxe d'habitation dont la base de calcul serait la valeur locative foncière, il serait proposé d'en moduler le montant par la prise en compte de la situation économique et sociale des ménages (charges de famille, revenus disponibles). Cette disposition permettrait de rendre cet impôt plus juste en appliquant un plafonnement en fonction du revenu disponible de chaque ménage.

## 3 Les retombées espérées

Alléger la journée d'école en proposant de réelles activités d'éveil ; retisser des liens entre école et société et développer le vivre ensemble ; apaisement des tensions à l'école (violences, etc.) ; créations de synergies entre T.A.P et temps d'enseignement ; création de vrais emplois avec une formation assurée et reconnue nationalement.

### Contributeurs :

"Bauer, Stéphane" <stebauer@wanadoo.fr>, "Volat, Isabelle" <isabellevolat@laposte.net>, "Brisebarre, Bruno" <brbrisebarre@gmail.com>, "Monnier, Pierre-Claude" <famille.monnier2@wanadoo.fr>, "Ali, Jean-"Pierre" <pierre.ali@wanadoo.fr>, "Bierne, Claudine" <claudine.bierne@laposte.net>, "Boisvieux, Jean" <jean.boisvieux@wanadoo.fr>, "Demay, Patrick" <colette.demay@wanadoo.fr>, "Dutertre, Véronique" <verodutertre@orange.fr>, "Fournier, Jacques" <tjacquetfournier@voila.fr>, "Glaizal, Monique" <monique.glaizal@free.fr>, "Gouvernaire, Sylvie" <sylvie.gouvernaire@orange.fr>, "Heurfin, Gilles" <gilles.heurfin@wanadoo.fr>, "Jouanjan, Jean-Marie" <jeanmariejou@gmail.com>, "Launey, Fabienne" <fabienne.launey@free.fr>, michalot.sylvie@orange.fr, "palliot, franck" <franck.palliot@hotmail.fr>